CAMPUS HORTITHÈQUE
NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

APPRENTISSAGE

BP AP

Brevet professionnel

Aménagements paysagers



Code RNCP : 38314

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP Aménagements paysagers est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- d'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- de suivre un chantier ;
- d'encadrer une équipe sur un chantier ;
- de réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- de réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- de réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis-e en formation le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de 16 à 29 ans
- Etre titulaire d'un CAP, d'un BEPA.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec le responsable de formation.

L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat-es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

DURÉE

Formation alternée sur 2 ans :
- 437 h de formation en centre en 1ère année,
  puis 438 h en 2ème année
  soit 12 semaines par an
- 1 400 h en entreprise par an
  soit 40 semaines par an (congés payés compris)

De septembre à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur campus-hortitheque.fr

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE EN FORMATION CONTINUE, EN FORMATION 100% DIGITALE ET EN VAE
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

5 BLOCS DE COMPÉTENCES (UNITES CAPITALISABLES NATIONALES)	Bloc 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager • Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant • Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage Bloc 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement • Préparer le travail pour un chantier • Coordonner le travail sur un chantier Bloc 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux • Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal • Réaliser les travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux Bloc 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux • Réaliser des travaux de plantation • Réaliser des travaux de végétalisation par semis Bloc 5 : Mettre en place des infrastructures • Réaliser des murets et des escaliers • Mettre en place de revêtements
UCARE (UNITÉ CAPITALISABLE D'ADAPTATION RÉGIONALE OU À L'EMPLOI)	Unité Capitalisable d'Adaptation à l'Emploi

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est composé de 6 unités capitalisables. Elles correspondent à des capacités professionnelles.

L'apprenti passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2022-2026) : 80 %
- Taux d'insertion professionnelle (FCA sortants 2024) : 84,62 %
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2024) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (FCA sortants 2024) : 13,33 %
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 10,53 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 10,53 %
- Taux moyen de satisfaction (2022-2026) : 91,67 %

RÉMUNÉRATION

Âge / Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1re année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 95 97 00 - cfa.fauville@educagri.fr** **1333 rue Bernard Thélu - 76640 Fauville en Caux**

www.campus-hortitheque.fr

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION NORMANDIE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

FRANCE compétences

10/2026 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint